

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 20 juin 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Nomination de M^{me} Annie Bastien - Conseillère responsable des questions familiales et aînés auprès de l'organisme Espace Muni
6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021
7. Fin de contrat CLR - Service de répartition téléphonique 9-1-1 et prise d'appels municipaux d'urgence
8. Entente CAUCA - Service de répartition téléphonique 9-1-1
9. Entente CITAM (une division de CAUCA) - Prise d'appels municipaux d'urgence et logiciel alertes et notifications de masse
10. Entente de service - Autorité 911 Bell Canada
11. Autorisation de signature - MTQ - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - Année 2022
12. Demande de prolongation - Ministère Santé et Services sociaux - Mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA)
13. Concours floral « Chertsey en Fleurs » - Service de l'urbanisme et de l'environnement
14. Approbation du statut d'employé régulier - M. Patrick Rancourt - Service des travaux publics
15. Embauche de M. Jules Foucher - Employé à l'essai - Poste horticulteur-manœuvre - Service des travaux publics
16. Embauche de M. Pierre Geoffroy - Technicien informatique
17. Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel
18. Demande d'arrêt routier - Le Centre communautaire de la Ouareau - 25 et 26 juin 2022
19. Assemblée annuelle de la FQM - Résolution déposée
20. Résolution d'appui aux maires et mairesses - Routes dangereuses - Campagne nationale concernant la gestion du MTQ
21. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Maisons familiales par amour inc.
22. Résolution d'appui - Les Maisons familiales par amour inc.
23. Achat de lances - L'Arsenal (CMP Mayer inc.) - Service incendie et sécurité publique
24. Achat de stabilisateur pour véhicules accidentés - MES Code 4 Fire & Rescue - Service incendie et sécurité publique
25. Achat d'une laveuse-essoreuse commerciale - L'Arsenal (CMP Mayer inc.) Service incendie et sécurité publique

ORDRE DU JOUR (suite)

26. Achat d'un tracteur à gazon - Les 3 Frères Équipements - Service des travaux publics
27. Achat de mobilier - Hamster+ Le Papetier - Membres du conseil municipal
- 27-a) Achat de caniveau - Centre de rénovation Patrick Morin - Réparation chemin du Lac-Brûlé (**AJOUT**)
28. Autorisation de dépenses - Orages violents du 21 mai 2022
29. Autorisation de dépenses (à entériner) - Services aux sinistrés Camp Boute-en-Train
30. Autorisation de dépenses (à entériner) - Plomberie Spec 360 inc. - Installation de compteurs d'eau au garage municipal et à la caserne
31. Octroi de contrat - Bouchard Léveillé Construction - Ordonnance d'exécution - 13005, route 335
32. Octroi de contrat - Stelem inc. - Réparation des bornes-fontaines au village
33. Acceptation offre de services - Espace Muni - Service d'accompagnement pour la mise à jour de la politique MADA
34. Octroi de contrat - Alliance Ressources Humaines - Mandat d'évaluation des fonctions et implantation d'un futur système de rémunération
35. Octroi de contrat - Garage P. Venne inc. - Appel d'offres public 2022-006 Achat de deux camions style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récents pour le Service des travaux publics
36. Octroi de contrat - Les Équipements Twin Laval inc. - Appel d'offres sur invitations 2022-009 - Achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
37. Acceptation offre de services (à entériner) - Rappel experts-conseils - Inventaire des plantes aquatiques au lac Beaulne
38. Octroi de contrat - Nordikeau - Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal
39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 7 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) remplacement d'un ponceau d'envergure
40. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 2 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac
41. Période de questions - Drogations mineures
42. Demande de dérogation mineure - Lot 4 935 611
43. Demande de P.I.I.A. - Secteur village - 750, ch. de l'Église (CPE La Chenille)
44. Nomination de rue - Domaine Altitude Sauvage - Lot 5 793 489 (**RETRAIT**)
45. Adoption du Second projet de règlement 619-2021 remplaçant le règlement de zonage
46. Adoption du Second projet de règlement 620-2021 remplaçant le règlement de lotissement
47. Adoption du Second projet de règlement 627-2021 remplaçant le règlement sur les usages conditionnels
48. Règlement 641-2022 amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Allègement du processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres
49. Règlement 642-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
50. Règlement 643-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récents pour le Service des travaux publics
51. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics
52. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics

ORDRE DU JOUR (suite)

53. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence
54. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence
55. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor
56. Projet de règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor
57. Adoption des comptes fournisseurs
58. Dépôt de l'état des activités financières
59. Rectifications budgétaires
60. La mairesse vous informe
61. Période de questions
62. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-185

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 27-a, le retrait du point 44 et la modification apportée au titre des points 55 et 56.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2022-186

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2022, de la tenue de registre du 30 mai 2022 et des ouvertures de soumissions des 2, 3 et 16 juin 2022, tels que rédigés.

5. Nomination de M^{me} Annie Bastien - Conseillère responsable des questions familiales et aînés auprès de l'organisme Espace Muni

2022-187

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveill  et résolu unanimement que M^{me} Annie Bastien, conseillère, soit nommée à titre de responsable des questions familiales et aînés auprès de l'organisme Espace Muni.

6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021

2022-188

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théor t et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021, au montant de 25 000 \$, soit affecté au fonds général de la municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

7. Fin de contrat CLR - Service de répartition téléphonique 9-1-1 et prise d'appels municipaux d'urgence

2022-189

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la Municipalité mette fin au contrat du fournisseur CLR, autant pour le service de répartition téléphonique 9-1-1 que pour la prise d'appels municipaux d'urgence. Cette décision d'un commun accord entre les parties entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

8. Entente CAUCA - Service de répartition téléphonique 9-1-1

2022-190

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la Municipalité utilise les services de la firme CAUCA pour le traitement des appels d'urgence 9-1-1, ainsi que pour le support aux tablettes véhiculaires installées dans les camions incendie. Les frais d'acquisition de ces services sont de 3 560 \$ (plus taxes si applicables) et les frais annuels sont de 1 499,49 \$ (plus taxes si applicables). Ce contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} octobre 2022. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la firme CAUCA.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et sera prévue au fonds général des années 2023 et 2024.

9. Entente CITAM (une division de CAUCA) - Prise d'appels municipaux d'urgence et logiciel alertes et notifications de masse

2022-191

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la Municipalité utilise les services de la firme CITAM pour la prise d'appels municipaux d'urgence et le logiciel d'alertes et de notifications de masse. Les frais d'acquisition de ces services sont de 1 092,50 \$ (plus taxes si applicables) et les frais annuels sont de 4 195,41 \$ (plus taxes si applicables). Ce contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} octobre 2022. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la firme CITAM.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et sera prévue au fonds général des années 2023 et 2024.

10. Entente de service - Autorité 911 Bell Canada

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey utilisera les services de CAUCA à titre de fournisseur de services des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey désire que Bell Canada fasse remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgences 9-1-1 directement à CAUCA.

10. Entente de service - Autorité 911 Bell Canada (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-192

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey demande à l'autorité 9-1-1 Bell Canada de verser, dès le 1^{er} octobre 2022, pour les services primaires et secondaires à CAUCA, dont l'adresse est située au 14200, boulevard Lacroix, C.P.83, Saint-Georges, Québec G5Y 5C4, toutes les remises de la taxe imposée qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour Bell Canada à l'égard de la Municipalité, tant qu'elle ne sera pas avisée, au moins 60 jours au préalable, de tout changement de destinataire.

11. Autorisation de signature - MTQ - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - Année 2022

CONSIDÉRANT l'aide financière de 440 521 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien.

POUR CE MOTIF,

2022-193

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer la convention d'aide financière du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

12. Demande de prolongation - Ministère Santé et Services sociaux - Mise à jour de la politique MADA

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020-371 à la séance ordinaire du conseil du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été signée le 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU' en raison des mesures restrictives imposées par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année 2021, les rencontres de consultation auprès des personnes aînées étaient interdites en présentiel et très difficiles à réaliser en virtuel.

POUR CES MOTIFS,

2022-194

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey dépose auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux une demande de prolongation pour la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés, et ce, jusqu'au 30 novembre 2023.

13. Concours floral « Chertsey en Fleurs » - Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey est membre des Fleurons du Québec et que cet organisme nous incite fortement à réaliser des actions afin de promouvoir l'embellissement des propriétés sur notre territoire;

13. Concours floral « Chertsey en Fleurs » - Service de l'urbanisme et de l'environnement(suite)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement d'organiser une activité afin de souligner les efforts de nos citoyens à embellir notre municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2022-195 il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité organise la tenue du concours « Chertsey en Fleurs », qui se déroulera durant le mois de juillet 2022 et qu'un montant total de 600 \$ (taxes incluses) soit accordé sous forme de prix divers.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. Approbation du statut d'employé régulier - M. Patrick Rancourt - Service des travaux publics

2022-196 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que M. Patrick Rancourt obtienne son statut d'employé régulier au poste de chauffeur-opérateur manoeuvre classe II pour le Service des travaux publics en date du 20 juin 2022, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur.

15. Embauche de M. Jules Foucher - Employé à l'essai - Poste horticulteur-manoeuvre - Service des travaux publics

2022-197 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M. Jules Foucher au poste d'horticulteur-manoeuvre pour le Service des travaux publics, avec le statut d'employé à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celui-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employé régulier sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employé à l'essai est le 20 juin 2022. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

16. Embauche de M. Pierre Geoffroy - Technicien informatique

2022-198 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Pierre Geoffroy, technicien des services informatiques, à raison de trois jours par semaine, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

17. Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel

2022-199 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité procède à l'embauche de MM. Fabien Fages, Thomas Bouvrette, Maxime Baumgarten et Gabriel junior Valois, à titre de pompiers à temps partiel sur appel. La date d'entrée en fonction est le 21 juin 2022. Ces employés sont régis par l'entente de travail entre l'Association des pompiers à temps partiel de Chertsey et la Municipalité de Chertsey.

18. Demande d'arrêt routier - Le Centre communautaire de la Ouareau - 25 et 26 juin 2022

2022-200

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* de consentir à la requête de l'organisme Centre communautaire de la Ouareau, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 25 et 26 juin 2022, entre 8 h et 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.

19. Assemblée annuelle de la FQM - Résolution déposée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey possède plusieurs barrages municipaux et que ceux-ci nécessitent des réparations urgentes totalisant plusieurs millions de dollars.

POUR CE MOTIF,

2022-201

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la résolution suivante soit déposée pour discussion, lors de l'assemblée annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra dans le cadre du Congrès annuel de la FQM du 22 au 24 septembre 2022 :

À la lueur de l'analyse du PAFMAN (Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux), le conseil de la municipalité de Chertsey demande au gouvernement de tenir compte de ses besoins :

- Rendre les études et travaux sur les barrages privés admissibles et revoir les dispositions législatives afin de permettre aux municipalités de financer les travaux, sans pour autant devoir devenir propriétaire (envisager la mécanique de règlement d'emprunt et de taxe sans que les fins municipales ne soient requises);
- Financer les études pour établir des mesures temporaires;
- Établir une relation entre le financement de l'étude et la réalisation des travaux dans le cadre de l'appréciation des demandes (plus de prévisibilité pour les municipalités et les citoyens);
- Augmenter les montants maximums admissibles (volets 1 et 2);
- Clarifier les travaux admissibles dans le cadre du volet 2 afin de permettre des travaux d'entretien majeurs sans référer à l'incidence structurelle;
- Éclaircir les paramètres d'analyse des demandes et intégrer des critères d'évaluation du programme PAFMAN qui tiennent compte de l'importance de l'ouvrage pour la communauté (social et environnemental);
- Assurer une cohésion entre les ministères lors des analyses et commentaires sur les études et travaux à exécuter afin que le processus soit plus standardisé et ainsi éviter les négociations à la pièce;
- Fournir un arbre décisionnel pour soutenir les municipalités dans la prise de décision ors de tels travaux;
- Fournir une expertise afin d'aider et accompagner les propriétaires privés dans la gestion des ouvrages de retenue.

20. Résolution d'appui aux maires et mairesses - Routes dangereuses - Campagne nationale concernant la gestion du MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey se préoccupe de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens dont elle est responsable. Comme gouvernement de proximité, la Municipalité peut témoigner du fait que les enjeux de sécurité routière sont une préoccupation importante de la population.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) devrait être un partenaire incontournable pour réaliser cet objectif, mais que des obstacles majeurs ralentissent les actions visant la sécurisation des routes sous la gestion du MTQ qui traversent notre municipalité; ces routes, qui constituent dans plusieurs cas notre rue principale ou une artère de circulation importante, accueillent beaucoup de circulation, souvent rapide, dont du camionnage. Elles sont ainsi de véritables barrières aux cheminements piétons sécuritaires et nuisent à la qualité de vie de la population;

POUR CES MOTIFS,

2022-202

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey appuie dans leur démarche les cosignataires de la lettre ouverte, afin de faire des représentations auprès du ministère des Transports pour que celui-ci procède aux différents travaux, afin de rendre les routes sécuritaires et que copie de la présente résolution soit transmise au MTQ, à la MRC de Matawinie, ainsi qu'à tous les maires instigateurs de cette démarche.

21. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Maisons familiales par amour inc.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Les maisons familiales par amour inc.;

CONSIDÉRANT QUE que cet organisme vient en aide aux plus démunis, par la distribution de paniers alimentaires.

POUR CES MOTIFS,

2022-203

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 2 000 \$, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

22. Résolution d'appui - Les Maisons familiales par amour inc.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa mission, l'organisme Les Maisons familiales par amour distribue des paniers alimentaires aux familles dans le besoin.

POUR CE MOTIF,

2022-204

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le conseil appuie la demande d'aide financière qui sera déposée auprès de la ministre Girault pour venir en aide à l'organisme Les Maisons familiales par amour inc., dans la distribution de paniers alimentaires auprès de la population de Chertsey.

23. Achat de lances - L'Arsenal (CMP Mayer inc.) - Service incendie et sécurité publique

2022-205

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de cinq (5) lances pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal (CMP Mayer inc.), plus bas soumissionnaire, au coût de 4 745 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

24. Achat de stabilisateur pour véhicules accidentés - MES Code 4 Fire & Rescue - Service incendie et sécurité publique

2022-206

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'un ensemble de stabilisateur pour véhicules accidentés pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur MES Code 4 Fire & Rescue, plus bas soumissionnaire, au coût de 9 469,89 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Achat d'une laveuse-essoreuse commerciale - L'Arsenal (CMP Mayer inc.) Service incendie et sécurité publique

2022-207

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une laveuse-essoreuse commerciale pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal (CMP Mayer inc.), plus bas soumissionnaire, au coût de 11 413 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

26. Achat d'un tracteur à gazon - Les 3 Frères Équipements - Service des travaux publics

2022-208

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'un tracteur à gazon pour le Service des travaux publics, du fournisseur Les 3 Frères Équipement, plus bas soumissionnaire, au coût de 12 673,35 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

2022-06-20

- 2022-209 27. Achat de mobilier - Hamster+ Le Papetier - Membres du conseil municipal
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de procéder à l'achat de mobilier pour les membres du conseil municipal lors des séances, du fournisseur Hamster+ Le Papetier, tel que décrit à la soumission en date du 8 juin 2022, au coût de 3 799,11 \$ (plus taxes si applicables), incluant la livraison et l'installation.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2022-210 27-a) Achat de caniveau - Centre de rénovation Patrick Morin - Réparation chemin du Lac-Brûlé (AJOUT)
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que le conseil autorise une dépense d'un montant de 12 611,10 \$ (plus taxes si applicables) pour l'achat d'un caniveau, du fournisseur Centre de rénovation Patrick Morin, nécessaire à une réparation sur le chemin du Lac-Brûlé.
- Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 578-2020.
- 2022-211 28. Autorisation de dépenses - Orages violents du 21 mai 2022
- Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser les dépenses effectuées et à venir, pour un montant maximal de 80 000 \$, reliées aux services d'émondage, déchiquetage, marquage et ramassage d'arbres, suite aux orages violents survenus le 21 mai 2022.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et fera l'objet d'une compensation financière, dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière du ministère de la Sécurité publique.
- 2022-212 29. Autorisation de dépenses (à entériner) - Services aux sinistrés Camp Boute-en-Train
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'entériner la dépense d'un montant maximal de 3 088,26 \$ (taxes incluses), pour l'achat de divers aliments par le Camp Boute-en-Train, dans le cadre des services d'aide aux personnes sinistrées suite aux orages violents survenus le 21 mai 2022.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et fera l'objet d'une compensation financière, dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière du ministère de la Sécurité publique.
- 2022-213 30. Autorisation de dépenses (à entériner) - Plomberie Spec 360 inc. - Installation de compteurs d'eau au garage municipal et à la caserne
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'entériner la dépense d'un montant maximal de 6 875,79 \$ (taxes incluses), pour les services de l'entreprise Plomberie Spec 360 inc., dans le cadre de l'installation de compteurs d'eau au garage municipal et à la caserne incendie.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial environnement ».

- 2022-214 31. Octroi de contrat - Bouchard Léveillé Construction - Ordonnance d'exécution - 13005, route 335
- À la suite de demandes d'offres de services, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'octroyer à la compagnie Bouchard Léveillé Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de désencombrement du terrain sis au 13005, route 335 (lot 3 660 745), incluant main-d'œuvre, disposition des débris et camion pour transport, au coût de 12 647,24 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés à la soumission du 18 mai 2022, laquelle tient lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences spécifiées.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, laquelle somme sera ajoutée au compte de taxes foncières à titre de créance prioritaire en faveur de la Municipalité.
- 2022-215 32. Octroi de contrat - Stelem inc. - Réparation des bornes-fontaines au village
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Stelem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à la réparation des bornes-fontaines situées dans le village, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 2 mai 2022, au coût de 2 500 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2022-216 33. Acceptation offre de services -Espace Muni - Services d'accompagnement pour la mise à jour de la politique MADA
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de l'organisme Espace Muni, pour des services d'accompagnement dans le cadre de la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA), incluant le plan d'action et de défrayer, à cette fin, un montant de 16 500 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 1^{er} juin 2022. La directrice du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer l'offre de services, pour et au nom de la Municipalité.
- Cette somme est disponible via l'aide financière obtenue par le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés offert par le ministère de la Santé des Services sociaux.
- 2022-217 34. Octroi de contrat - Alliance Ressources Humaines - Mandat d'évaluation des fonctions et implantation d'un futur système de rémunération
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité mandate la firme Alliance Ressources Humaines, afin de procéder à une évaluation des postes des employés municipaux et à l'implantation d'un futur système de rémunération, selon les termes et conditions décrits à l'offre de service en date du 19 mai 2022, au tarif horaire de 125 \$ l'heure (plus taxes si applicables), pour un total approximatif de 200 heures.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

- 2022-218
35. Octroi de contrat - Garage P. Venne inc. - Appel d'offres public 2022-006 Achat de deux camions style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récents pour le Service des travaux publics
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 3 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offre public 2022-006, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux (2) camions 4 X 4 style « pick-up », année 2021 ou plus récents, pour le Service des travaux publics, du fournisseur Garage P. Venne inc. (Venne Ford), plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 147 512 \$ (taxes incluses).
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- L'octroi du contrat, ainsi que la dépense inhérente, sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 643-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 2022-219
36. Octroi de contrat - Les Équipements Twin Laval inc. - Appel d'offres sur invitations 2022-009 - Achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 3 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offre sur invitations 2022-009, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics, du fournisseur Les Équipements Twin (Laval) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 69 559,87 \$ (taxes incluses).
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- L'octroi du contrat, ainsi que la dépense inhérente, sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 642-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 2022-220
37. Acceptation offre de services (à entériner) - Rappel experts-conseils - Inventaire des plantes aquatiques au lac Beaulne
- Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'entériner l'offre de services de la firme Rappel experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau, afin de procéder à un inventaire sommaire des plantes aquatiques au lac Beaulne, dans le cadre du projet de réfection du barrage et de défrayer, à cette fin, un montant de 2 400 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 26 mai 2022.
- Cette dépense est autorisée en vertu du règlement de taxation 582-2020 et fera l'objet d'un règlement d'emprunt.

- 2022-221 38. Octroi de contrat - Nordikeau - Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Nordikeau, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat afin de procéder au travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal, selon les termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 5 mai 2022, au coût de 1 596 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2022-222 39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 7 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) remplacement d'un ponceau d'envergure
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 237,72 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.
- 2022-223 40. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 2 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 13 564,18 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de tronçons du chemin de l'Église et du chemin du 7^e Lac, dans le cadre de l'appel d'offres 2022-002.
41. Période de questions - Dérogations mineures
42. Demande de dérogation mineure - Lot 4 935 611
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 4 935 611, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant du bâtiment principal pour qu'elle soit de 5,45 mètres plutôt que de 7,5 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE l'espace constructible n'est pas suffisant pour implanter un bâtiment principal respectant les normes minimales d'implantation;
- CONSIDÉRANT QU' un empiètement est rendu impossible sur la bande de protection riveraine et, par conséquent, la seule possibilité est de le faire sur la marge avant du bâtiment projeté;

42. Demande de dérogation mineure - Lot 4 935 611 (suite)

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes ;

- a) Elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- b) Elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- c) Elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- d) Elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- e) Elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- f) Elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;
- g) Elle ne touche en aucun cas les dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115, lorsque l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement ne se fera pas au détriment de la bande de protection riveraine.

POUR CES MOTIFS,

2022-224

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 4 935 611 concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant de 5,45 mètres plutôt que de 7,50 mètres. Le tout CONDITIONNEL à l'obtention d'un permis du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la construction d'un bâtiment principal.

43. Demande de P.I.I.A. - Secteur village - 750, ch. de l'Église (CPE La Chenille)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale du CPE La Chenille inc, situé au 750, rue de l'Église, concernant la possibilité de permettre l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A relatif à cet agrandissement respecte dans l'ensemble les critères relatifs au PIIA secteur village;

43. Demande de P.I.I.A. - Secteur village - 750, ch. de l'Église (CPE La Chenille) (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement reprend intégralement le caractère architectural du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement s'harmonise avec le cadre bâti du voisinage.

POUR CES MOTIFS,

2022-225

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 3 901 224, situé au 750, rue de l'Église, concernant la possibilité de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

44. Nomination de rue - Domaine Altitude Sauvage - Lot 5 793 489 (RETRAIT)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

45. Adoption du Second projet de règlement 619-2021 remplaçant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 619-2021 remplaçant le règlement de zonage, qui est déposé séance tenante, est le même que le règlement 619-2021 adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté le 21 février 2022 est le résultat des modifications apportées au règlement 619-2021, suivant l'analyse et les recommandations du Service de l'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 619-2021, adopté dans le cadre de la concordance, doit ainsi être soumis à l'approbation de l'ensemble des personnes habiles à voter afin de pouvoir recevoir le certificat de conformité de la MRC de Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2022-226

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le conseil adopte le Second projet de règlement 619-2021 remplaçant le règlement de zonage découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

46. Adoption du Second projet de règlement 620-2021 remplaçant le règlement de lotissement

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 620-2021 remplaçant le règlement de lotissement, qui est déposé séance tenante, est le même que le règlement 620-2021 adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté le 21 février 2022 est le résultat des modifications apportées au règlement 620-2021, suivant l'analyse et les recommandations du Service de l'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 620-2021, adopté dans le cadre de la concordance, doit ainsi être soumis à l'approbation de l'ensemble des personnes habiles à voter afin de pouvoir recevoir le certificat de conformité de la MRC de Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2022-227

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le conseil adopte le Second projet de règlement 620-2021 remplaçant le règlement de lotissement découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

47. Adoption du Second projet de règlement 627-2021 remplaçant le règlement sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 627-2021 remplaçant le règlement sur les usages conditionnels, qui est déposé séance tenante, est le même que le règlement 627-2021 adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté le 21 février 2022 est le résultat des modifications apportées au règlement 627-2021, suivant l'analyse et les recommandations du Service de l'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 627-2021, adopté dans le cadre de la concordance, doit ainsi être soumis à l'approbation de l'ensemble des personnes habiles à voter afin de pouvoir recevoir le certificat de conformité de la MRC de Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2022-228

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le conseil adopte le Second projet de règlement 627-2021 remplaçant le règlement sur les usages conditionnels découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

2022-06-20

48. Règlement 641-2022

Règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Allègement du processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres

CONSIDÉRANT l'existence d'un comité consultatif d'urbanisme à la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est au cœur du développement économique, social et environnemental de la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'alléger le processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-229

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 641-2022 intitulé « Règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme - Allègement du processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

49. Règlement 642-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une benne 4 saisons pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 21 avril 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 85 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2022.

49. Règlement 642-2022 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-230

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 642-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons, avec porte de côté et installation sur un camion 10 roues pour le Service des travaux publics ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

50. Règlement 643-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions style pick-up 4 X 4, année 2021 ou plus récents pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de deux camions (style pick-up) 4 x 4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 14 avril 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 136 900 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-231

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 643-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 136 900 \$ pour l'achat de deux camions (style pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récents pour le Service des travaux publics ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

51. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics.

51. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics (suite)

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 67 600 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

52. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 27 mai 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 67 600 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-232

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

53. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 175 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

54. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat et à l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 12 mai 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 175 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-233

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

55. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Héту à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor.

56. Projet de règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer, par règlement, la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 328, 2^e paragraphe, du Code de la sécurité routière, la vitesse permise sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT le volume de circulation sur le chemin de l'Église et que beaucoup d'automobiles et de véhicules lourds y circulent à une vitesse excessive, pouvant mettre en péril la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'Église est très sinueux et, par le fait même, hasardeux;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse actuelle de 70 km/h applicable sur le tronçon concerné devrait être abaissée à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-234 il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

57. Adoption des comptes fournisseurs

2022-235 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mai 2022 au montant de 890 945,74 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mai 2022, au montant de 417 588,59 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière

58. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022.

59. Rectifications budgétaires

2022-236 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 37 700 \$, telles que montrées au tableau du 13 juin 2022 préparé par M^{me} Marie-Hélène Proulx, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal

60. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

61. Période de questions

On compte dix-sept (17) personnes dans l'assistance. M. Serge Laurin dépose au conseil une correspondance en lien avec les résidences de tourisme au lac Clair.

62. Levée de la séance

2022-237

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 57.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse